

Protocole de l'accueil périscolaire de LINXE

Après l'annonce du gouvernement concernant la réouverture des écoles, et dans un souci de respect des consignes sanitaires, nous vous présentons l'organisation mise en place concernant le périscolaire.

Nous sommes dans l'obligation d'accueillir les enfants de familles prioritaires, dont les deux travaillent, ils devront fournir un certificat de travail. Les places restantes seront disponibles pour les autres familles.

Un protocole sanitaire à été mis en place par DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations). Après plusieurs réunions de travail avec le directeur de l'école, nous nous efforcerons d'appliquer une cohérence dans l'organisation entre le temps scolaire et le temps périscolaire.

Modalités d'inscriptions :

Les places sont limitées à 14 jusqu'à l'évolution des restrictions sanitaires. Les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire seront prioritaires.

Les familles devront inscrire leur(s) enfant(s) à l'adresse mail accueilperisco@mairie-linxe.fr avant le jeudi 28 mai, 18h pour le mois de juin. Les enfants des personnels indispensables devront faire de même pour tous les jeudis et les vendredis.

Afin de respecter la législation et en raison du peu de moyens humains et matériels, l'organisation devra être prévue en amont. Nous ne pouvons pas accueillir les enfants au dernier moment.

A NOTER : Les enfants inscrits à l'accueil périscolaire absents seront quand même facturés.

Mesures concernant le périscolaire :

Les accueils du matin de 07h15 à 08h30 et du soir de 16h30 à 18h00 seront assurés pour les enfants reprenant l'école sous conditions **précisées ci-dessus**. Les places seront éventuellement limitées afin de respecter les mesures d'hygiène et de sécurité préconisées. Il est demandé aux familles de respecter les distances sociales et les gestes barrières aux entrées et sorties de chaque accueil.

Il sera interdit aux parents d'entrer dans les locaux où les cours par mesures d'hygiène.

Outre la surveillance de l'apparition des symptômes chez l'enfant, les parents devront prendre sa température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas prendre part à l'accueil.

Conditions particulières des accueils du matin et du soir :

Dès l'arrivée ou le départ de l'enfant, il faudra sonner afin qu'un agent vienne accueillir ou raccompagner l'enfant ou les enfants. Les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans l'enceinte de l'école.

L'entrée et la sortie se feront par le grand portail vert côté garderie (et non le portail principal de d'habitude) de façon échelonnée. Le respect des distances sociales devront être respectées par les parents et les enfants. Une fois rentré, l'enfant sera accueilli par un agent. Il lui expliquera toutes les règles (lavage de mains,...) ainsi que le nouveau fonctionnement de la garderie. Ils devront respecter une distance minimale d'un mètre entre eux. Des mesures seront mises en place pour respecter les gestes barrières et la distanciation sociale.

Avant de rentrer en classe, les enfants se laveront les mains. Les 2 agents amèneront les enfants de la maternelle en classe.

Un autre agent s'occupera des enfants du primaire.

Pour la garderie du soir, une ATSEM accompagnera les enfants à la garderie (lavage de mains) et 2 autres agents accueilleront les autres enfants. Le goûter sera fourni.

Les enfants devront se munir de paquets de mouchoirs (pas les grosses boîtes).

NE PAS DONNER A VOS ENFANTS DU GEL HYDROALCOOLIQUE. Nous avons mis en place le nécessaire dans chaque lieu.

Les mesures d'hygiène et de sécurité préconisées vont fortement limiter les activités, l'interaction entre les enfants, les déplacements.

Tarif :

Les garderies du matin et du soir restent payantes au même tarif.

Le restaurant scolaire :

Les familles devront également inscrire leur(s) enfant(s) à l'adresse mail accueilperisco@mairie-linxe.fr avant le jeudi 28 mai, 18h pour le mois de juin. Les enfants des personnels indispensables devront faire de même pour tous les jeudis et les vendredis.

Afin de respecter la législation et en raison du peu de moyens humains et matériels, l'organisation devra être prévue en amont. Nous ne pouvons pas accueillir les enfants au dernier moment.

A NOTER : Les enfants inscrits au restaurant scolaire absents seront quand même facturés.

Le restaurant scolaire sera organisé en 3 services :

- **1^{er} service** à 11H30 à 12H15 pour les GS et les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire. A la sortie du restaurant scolaire, les enfants de maternelles iront en récréation côté maternelle encadré par 2 ATSEM.

Les enfants ne mangeant pas à la cantine devront arriver à 13H05 par l'entrée côté maternelle.

- **2^{ème} service** : Classe de Valérie Lacoste et Eric Lagouanelle.

De 12H00 à 12H15 : lavage des mains. L'entrée dans la cantine se fera de façon échelonnée de façon à respecter les gestes barrières et la distanciation sociale. De 12H15 à 12H45 : repas. Récréation de 12H45 à 13H35.

- **3^{ème} service** : Classe de Julie Bion et Julie Reyrau.

Sortie des classes à 12H15. Lavage des mains. Récréation de 12H15 à 12H45.

De 12h45 à 13H00 : lavage des mains. Repas de 13H00 à 13H35.

Le lavage des mains se fera avant l'entrée et après la sortie du restaurant scolaire.

A chaque changement de service, le restaurant sera nettoyé.

Les enfants ne mangeant pas à la cantine devront arriver à 13H35.

La pause méridienne est réduite à 30 min.

L'accueil des mercredis :

L'accueil du matin et du soir ainsi que le transport vers le centre de loisirs de Castets sera assuré (le centre de loisirs de Léon étant fermé). Le fonctionnement n'a pas changé. Ne pas oublier de s'inscrire à l'accueil périscolaire. Ce dispositif s'effectuera dans une limite de place pour garantir des conditions d'hygiène et de sécurité. Le minibus sera désinfecté à chaque utilisation. Le conducteur portera un masque.

Hygiène :

La municipalité a mis à disposition toute la journée, un personnel dédié au nettoyage systématique des poignées de portes, des rampes, des toilettes, des robinets et lavabos... Les produits d'hygiène, tels que le savon et le gel hydro alcoolique seront réapprovisionnés régulièrement. Chaque pièce sera également aérée régulièrement. Le port du masque sera obligatoire pour les adultes.

Moyens mis en œuvre en cas de symptômes :

En cas de symptômes évocateurs (toux, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, fièvre supérieure à 37.8°C...), l'enfant sera isolé dans une pièce dédiée et les parents seront immédiatement appelés pour venir le chercher. Celui-ci ne pourra revenir qu'après un avis médical. Dans le cas où les parents seraient injoignables, les pompiers procéderont à une évacuation vers un hôpital. En cas de test positif au COVID-19, les autorités sanitaires et la collectivité locale prendront toutes les mesures à mettre en œuvre (quatorzaine, fermeture...).